Nice Matin nous rappelle que la Métropole niçoise démarre aujourd'hui... Nous voilà de nouveau sur terre après les fêtes, et oui ce n'est pas le début, mais la contuité du nouveau mot d'ordre de notre département : " C'est pas moi, c'est lui".

Rappellez-vous des problèmes de nettoyage... "C'est NCA, ce n'est pas nous!". Rappellez-vous des problèmes de circulation... 'Ce n'est pas nous, c'est NCA"... et lorsque vous appelliez NCA... on vous disait: "Vous parlez de quelle rue? Je ne suis pas au courant"...

Et oui, ce qui ne marche pas pour l'Europe arrive au niveau local.

Rappellez vous aussi de la réaction d'Henri Revel face à l'omniprésence de NCA et surtout de la ville de Nice : " Je suis favorable à tout ce qui rapproche, mais on nous pique du pognon et on n'a plus droit à la parole."

On en reparlera sûrement durant l'année, voire dans les années qui vont suivre.

Un petit rappel de ce qui change ou pas par nos confères de Nice Matin:

Extraits :

La taxe d'habitation et la taxe foncière continuent **à être fixées et perçues** par les communes.
Le passage en métropole n'induira pas de hausse.
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait globalement baisser dans les petites communes.
Quant à la Contribution économique territoriale, qui succède à la taxe professionnelle, elle sera harmonisée. Des hausses pourront intervenir, mais elles seront étalées sur plusieurs années.

Les disparités des tarifs de l'eau entre les villes vont demeurer. Puis, au fil des renégociations des contrats de délégation de service public, le prix de l'eau devrait baisser. Malgré la progression du coût de l'assainissement. Des projets de nouvelles stations d'épuration sont d'ores et déjà programmés à Isola et Saint-Martin-Vésubie.

Trou dans la chaussée, éclairage défaillant… **Quel service saisir en cas de problème dans votre rue ? Le numéro unique Allô Mairie (3906),**
créé pour la communauté urbaine, devrait être étendu dans le courant de l'année à toutes les nouvelles communes situées dans le périmètre de la métropole. Cette permanence téléphonique fonctionne 24h/24. Tout problème signalé concernant par exemple les routes de la Tinée ou de la Vésubie sera dispatché sur les centres d'intervention situés dans les vallées.

Le balayage sera assuré par les mêmes cantonniers. Les villages bénéficieront d'un soutien logistique renforcé. Les balayeuses ou autres engins techniques acquis par l'ancienne communauté urbaine et demain par la métropole seront à la disposition des petites communes. De plus, un service d'enlèvement des encombrants sera mis en place dans la zone montagne, également afin de lutter contre les dépôts sauvages.

Lire l'article